

Mission Val de Loire patrimoine mondial

Consultation 8

(Marché passé selon une procédure adaptée)

Maintenance corrective et évolutive du site internet

<https://www.valde Loire.org>

Date limite de réception des offres :

Le vendredi 25 janvier 2019 à 12h00.

N° du marché : 20182018151201

Personne publique contractante :

Syndicat Mixte Interrégional

Mission Val de Loire Patrimoine Mondial

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché

La maintenance corrective et évolutive du site internet www.valde Loire.org, ainsi que de sa version anglaise, structuré tel un portail ressources pour un large public.

2. Mode de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Afin que vous puissiez répondre à cette consultation, vous trouverez ci-joint le dossier de consultation des entreprises et les caractéristiques de cette consultation.

3. Durée du marché – délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 1 an, renouvelable trois fois maximum par reconduction expresse, à compter de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

4. Délai de validité des offres

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 120 jours après la date limite de remise des offres.

5. Modalité de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement (mandat administratif), sur fonds propres de la Mission Val de Loire Syndicat Mixte Interrégional.

6. Le Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement et CCAP ;
- le CCTP

7. Allotissement

Le marché est composé de 2 lots indissociables dont les caractéristiques techniques sont rappelées dans le CCTP :

Lot n°1 – maintenance corrective et adaptative

Lot n°2 – maintenance évolutive

8. Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties professionnelles, techniques et financières.

9. Critères de jugement des offres

L'offre qui sera retenue sera celle jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants (note attribuée sur 100) :

- **Critère 1 - Prix des prestations /35** - (offre de prix / le prix le moins disant)
- **Critère 2 - Adéquation de l'offre à la demande /35** - (pertinence de la méthodologie proposée – technicité, qualité de la prestation, réalisation et moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre de façon optimale et continue)
- **Critère 3 - Les références du candidat – /30** (pertinence des références en fonction des critères techniques (eZ Publish, accessibilité, secteur public), compétences, références de l'équipe dédiée pour des prestations similaires durant les trois dernières années.

10. Contenu du pli

Le candidat est invité à fournir en langue française les éléments suivants :

La candidature :

La lettre de candidature (DC 1) dûment renseignée.

La déclaration du candidat (DC2) dûment renseignée pour chaque lot et pour chaque membre du groupement le cas échéant

- la capacité économique et financière et un descriptif des moyens techniques et humains de la société, la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations en l'objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas de soumissionner prévues aux articles 45, 48 l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire,
- si l'attributaire est établi en France une attestation et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Les références de prestations similaires à l'objet du marché exécutées au cours des 3 dernières années, appuyées, le cas échéant d'attestations de bonne exécution.

L'offre :

- Le marché passé selon une procédure adaptée, valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières, dûment **renseigné, signé et approuvé**, par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat.
- La décomposition du prix global et forfaitaire sous la forme d'un devis détaillé en euros.
- La note méthodologique et technique (description des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations dans l'espace et dans le temps).
- Une présentation de l'équipe projet et des principales références du candidat pour des prestations similaires (limitées à trois).

Et tout élément que le candidat juge nécessaire de porter à la connaissance du Pouvoir Adjudicateur. Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

11. Offre de base et variantes

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base, les variantes ne sont pas autorisées.

12. Modifications apportées au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

13. Disposition en cas de cotraitance et/ou sous-traitance

Les éventuels co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) doivent justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières et de leurs références. Ils doivent donc produire les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat en ce qui concerne les pièces de la candidature. En outre, en cas de sous-traitance, le candidat doit fournir une déclaration de sous-traitance (DC4) dûment complétée et signée.

14. Modalités de remise des offres

Votre pli devra être déposé de préférence sur l'adresse électronique dédiée ou contre récépissé sous pli cacheté à l'adresse de la mission avec le libellé du marché, son numéro et la mention « ne pas ouvrir » ou être envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception à faire parvenir **avant le vendredi 25 janvier 2019 à 12 heures**, date et heure limites de réception des offres, aux adresses suivantes :

- par voie électronique consultation@mission-valdeloire.fr
- Par voie postale
- Ou remise en main propre contre récépissé aux horaires d'ouverture de la Mission (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00)

Toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera refusée, la date limite étant la date de réception.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. **Régularisation des offres** : Conformément à l'article 59-II du décret du 25 mars 2016, en cas d'offre irrégulière, l'acheteur peut demander au soumissionnaire de régulariser son offre, dans un délai maximum de 2 jours, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

15. Délai de validité des offres

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 120 jours après la date limite de remise des offres.

16. Groupement

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée pour répondre à la présente consultation. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera nécessairement solidaire.

17. Documents à produire par l'attributaire pressenti

Le candidat retenu devra produire dans un délai de 5 jours, les certificats et attestations prévues à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les documents complémentaires qui lui seront demandés.

18. Renseignements

Pour obtenir tous renseignements nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation et de l'élaboration de leurs offres (renseignements techniques et administratifs), les candidats peuvent s'adresser à :

consultation@mission-valde Loire.fr

Horaires d'ouverture de la Mission Val de Loire : du lundi au vendredi de du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00). Les candidats doivent faire parvenir leurs éventuelles demandes de renseignements au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

19. Juridiction compétente

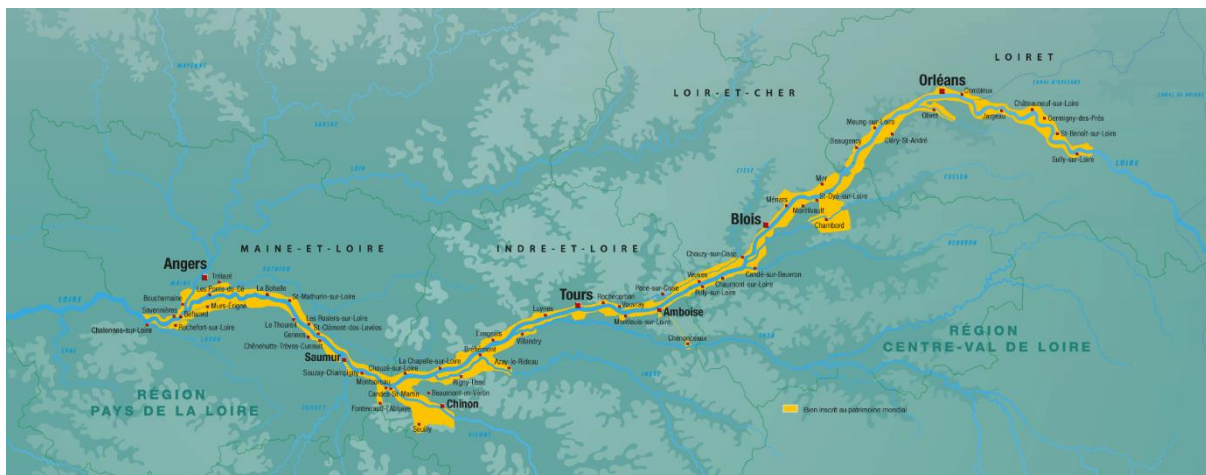
Tribunal Administratif d'ORLEANS.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1. Contexte

La Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional créé par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire en 2002. Cette structure a été créée à la suite de l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco pour coordonner, animer et participer à la mise en œuvre et au suivi du programme d'actions « Val de Loire patrimoine mondial ».

Le site inscrit se compose d'un linéaire de 280 km, un vaste territoire de plus d'1,2 million d'habitants qui n'a cessé d'évoluer à travers son histoire et qui implique un nombre important de partenaires publics et privés sur les plans local, intercommunal, départemental, régional, avec un rayonnement national et international. La mission Val de Loire fait partie du réseau des 44 sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le territoire comprend : 157 communes réparties dans 18 EPCI (13 communautés de communes), 2 communautés d'agglomération (Blois-Agglopolys et Saumur Val de Loire), 1 communauté urbaine (Angers Loire Métropole), 2 métropoles (Orléans et Tours), sur 4 Départements, 2 Régions et le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :



Ce site internet est configuré comme un portail ressources qui trouve ses origines dans la structuration du travail de mise en réseaux des acteurs du Val de Loire patrimoine mondial conduit par la Mission Val de Loire en 2012 et 2013. Ce projet s'est achevé en décembre 2017 avec la mise en ligne des dernières fonctionnalités. L'objectif de ce portail ressources est de remplir trois missions fondamentales :

- Un outil de connaissance → faciliter la médiation et l'interprétation du territoire
- Un outil de gouvernance → accompagner l'intervention sur le territoire
- Un outil de travail → accompagner les missions et pratiques au quotidien

Le numérique constitue une réelle opportunité de transformation du service public, sous l'impulsion des citoyens qui font un usage quotidien des outils et des services numériques pour gérer leur vie et un levier majeur de simplification, de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire. Le numérique permet de rénover l'accès aux connaissances et aux ressources, et le portail ressources joue aujourd'hui pleinement son rôle de capitalisation et de diffusion de la connaissance auprès des habitants, des visiteurs et des acteurs du site UNESCO.

Ce site du Val de Loire dédié au site inscrit UNESCO constitue une référence et le vecteur de diffusion des projets du périmètre. Plusieurs évolutions du portail ressources sont envisagées et la Mission Val de Loire souhaiterait pouvoir répondre aux enjeux de l'open data, à la fois comme utilisateur (exemple : réutiliser les données ouvertes de l'information touristique) et comme producteur (exemples : cartographie du site inscrit, typologie des acteurs du Val de Loire patrimoine mondial).

2. Objet de la consultation

Le site internet portail ressources <https://www.valde Loire.org> (réalisé avec le CMS eZ Publish) est un outil essentiel de communication pour la Mission Val de Loire. La consultation porte sur la maintenance corrective, adaptative et évolutive de ce site.

La description des prestations n'a pas un caractère limitatif. Sont compris dans le prix sans exception ni réserve, tous les éléments nécessaires et toutes les contraintes liées à la réalisation de la prestation.

Imprécisions et omissions : le prestataire doit prévoir l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la mission, conformément à la réglementation de la profession. Aucune majoration de prix ne sera possible pour raison d'omission. Le prestataire s'est rendu compte du volume et de la nature des tâches à effectuer. Il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails omis dans le CCTP. Les candidats joindront les documents essentiels à la compréhension et à l'évaluation de l'offre (moyens, structures, modalités d'action, références, etc.).

3. Durée du marché

Ce marché prendra effet à la date de démarrage notifiée par ordre de service, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois (1 an) par reconduction expresse.

En cas de non reconduction, le titulaire en sera informé par courrier recommandé motivé 2 mois avant l'échéance du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra mettre fin au présent marché à la fin de chaque période d'exécution sans donner droit à indemnité.

4. Historique du site internet

2004-2006 – V1 : site vitrine (+ actualités) / Interligo, CMS propriétaire

2006-2010 – V2 : site de contenus / Interligo, CMS propriétaire

2010-2017 – V3 : site de services / eZ Publish

2017-20xx – V4 : portail ressources / eZ Publish

5. Arborescence principale du site internet

| | |
|---|---|
| ACCUEIL | |
| Accueil | Bandeau d'images d'illustration Contenu des différentes rubriques du site mis à la Une. |
| ACTUALITES | |
| Actualités | Articles classés par catégories. |
| Agenda | Événements classés par catégories (renvoi quasi-systématique vers des sites externes). |
| Vu ailleurs | Renvois vers pages externes repérées dans la veille (via Diigo). |
| Lettres d'information | Page d'inscription aux newsletters. |
| CONNAITRE | |
| L'inscription UNESCO | Articles sur les fondamentaux de l'inscription : critères, patrimoine mondial, UNESCO, paysage culturel. |
| La Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire | Vidéos de présentation de la valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) des paysages du Val de Loire. |
| Un paysage construit | Contenus principalement capitalisés de l'exposition sur le paysage culturel du Val de Loire (exposition sur borne interactive), avec des renvois vers des focus et ressources. ➤ Approche socio-géographique. |
| Au fil de l'histoire | ➤ Approche historique. |
| A la carte | Contenus principalement capitalisés de l'application « Le Val de Loire vu du train » : carte géolocalisées de focus sur un lieu, un monument, un personnage, une pratique, une typologie de patrimoine... |
| Un paysage perçu | ➤ Approches paysagiste et sensible (artistique) |
| AGIR | |
| | Utilisation de catégories correspondant aux politiques publiques, appropriables par les collectivités, institutions et associations habituées. |
| Guide pratique « Val de Loire patrimoine mondial et aménagement du territoire » | Fiches actions présentant la prise en compte de la V.U.E. dans les outils de planification et d'aménagement |
| Education et culture | Fiches actions |
| Environnement | Fiches actions hors de compétences Mission Val de Loire, mais qui permettent d'orienter les usagers vers les structures pertinentes. |
| Tourisme et loisirs | Fiches actions |
| Utiliser l'emblème et les logos Unesco | |
| Vivre avec le fleuve | Dossier thématique qui agrège des fiches actions issues des différentes catégories. |
| GERER | |
| Qui fait quoi ? | Présente les acteurs (services de l'État, Mission Val de Loire, collectivités locales, acteurs socio-économiques, habitants) qui œuvrent pour le Val de Loire patrimoine mondial. |
| Schéma de gouvernance | Présente la gestion du Val de Loire patrimoine mondial. |
| Plan de gestion | Présente la démarche et les différentes orientations. |
| RESSOURCES | |
| Annuaire des acteurs | Organismes trier par catégories qui permettent de faciliter la recherche, peuvent être utilisée sur la rubrique Carte, et de renvoyer vers ce groupe d'organismes depuis une autre page (Rubrique Connaître, Agir). |

| | |
|--|---|
| Expériences | Fiches présentant une réalisation, une étape ou un projet complet, qui semble opportune de partager pour inspirer d'autres acteurs du territoire. |
| Outils méthodologiques et réglementaires | Ressources, classées en outils méthodologiques (guides, boîtes à outils, ...) et outils réglementaires (tous les sigles). |
| Financement | Ressources |
| Données | Ressources |
| Communication | Ressources, Images, Vidéos |
| Offres pédagogiques | Offres pédagogiques : renvoi direct vers des sites externes. |
| Expositions itinérantes | Ressources |
| Bibliographie et documents | Références bibliographiques, classées en catégories. |
| CARTE | Permet d'afficher des polygones ou tout type de contenu ponctuel géolocalisé en le positionnant dans une couche de données POI (point d'intérêt). |
| Patrimoines | Périmètre du Val de Loire patrimoine mondial |
| Aménagement | Toute couche de données en lien avec la thématique de l'aménagement du territoire. |
| Collectivités locales | |
| Médiation - Education | Structures de médiation et d'éducation au patrimoine, à l'environnement et aux paysages. |
| Tourisme | Institutions touristiques. |
| RECHERCHE | |
| | Page de recherche sur le site avec possibilité de filtrer par rubrique. |
| A PROPOS | |
| Mentions légales | |
| Contact | |
| Accessibilité | |

En annexe 1 l'arborescence complète du site (page 19 à 23 du CCTP).

6. Interface d'administration

L'interface d'administration du site est accessible depuis l'adresse <https://admin.valde Loire.org>. Une version ne gérant que la version française du site est accessible depuis l'adresse <https://adminfr.valde Loire.org>.

À titre indicatif, voici la liste des classes utilisées pour la mise en ligne des contenus du site :

- Accueil
- Agenda
- Annonce
- Article
- Article de connaissance
- Autre portail
- Carte
- Carte Interactive
- Catégorie de couches de données
- Colonne Push-Service
- Commune
- Couche de données POI
- Couche de données Polygone
- Date

- Dossier
- Dossier de paramétrage
- Dossier RSS
- Dossier thématique
- Évènement
- Expérience
- Fiche action
- Focus
- Formulaire d'abonnement aux newsletters
- Formulaire Représente un institutionnel du tourisme
- Formulaire Représente un porteur de projet
- Formulaire Représente un site patrimonial
- Formulaire Représente une collectivité locale
- Formulaire Représente une structure publique
- Item d'import RSS
- Module
- Newsletter agenda - Flux XML
- Newsletter Générale - Flux XML
- Organisme
- Page erreur
- Personne
- Pied de page
- POI
- Raccourcis
- Référence
- Ressource
- Vidéo
- Zoom sur

À titre indicatif, voici la liste des extensions actives :

- Ngsymfonytools
- Ezevent
- Ezjscore
- Client
- mazedia_core
- adminhideblocks
- multidatesevent
- addatrforsolr
- ezmultiupload
- ezodf
- ezcanonical
- regexpline
- xrowmetadata
- jcremoteid
- wezit
- enhancedezbinaryfile
- ezcommentsbundle
- ezfind

- ezoe
- ezstarrating
- ezgmaplocation
- ezie
- ezwebin
- ezwt

7. Description des prestations

Le site internet s'appuie sur le CMS eZ Publish, version 5.90.0alpha1 (PHP 5.6.39). Outre les fonctionnalités attendues d'un site internet (pages statiques, actualités, agenda, flux RSS...), le site internet de la Mission Val de Loire propose, sans toutefois s'y limiter, les fonctionnalités suivantes :

- une version en langue française (<https://www.valde Loire.org>) et une version en langue anglaise (<https://www.loirevalley-worldheritage.org>),
- un moteur de recherche Solr,
- des cartographies interactives avec Google Maps affichant des POI et couches de données POI
- un espace de ressources documentaires.

La Mission Val de Loire dispose également d'un site de test hébergé sur le même serveur que le site de production avec une base de données distincte. Il est utilisé pour permettre de tester les corrections et nouveaux développements, sans incidence sur le site en production.

Le titulaire actuel est la société MAZEDIA basée à Nantes. Elle est titulaire du marché depuis 2010, suite à une refonte (graphique et ergonomique, avec changement de CMS) du site internet. Le contrat avec le titulaire actuel prendra fin le 31 décembre 2018.

Le nouveau titulaire du marché aura un délai d'un mois à compter de la notification du marché pour prendre contact avec le titulaire actuel afin d'obtenir tous les renseignements et éléments nécessaires à la bonne exécution du marché (accès FTP, SSH et Plesk, identifiant bases de données, fonctionnalités ou développements particuliers, etc.).

a. Maintenance corrective et adaptative (lot 1)

La maintenance corrective et adaptative est destinée à garantir l'application livrée de tous dysfonctionnements, qu'ils soient relatifs à des bogues internes au CMS ou à l'évolution des navigateurs.

À titre indicatif :

- Cette maintenance est un marché de services pour un montant annuel de 4 000 € (quatre mille euros). TTC actuellement.
- Les typologies d'opérations menées dans ce cadre :
 - Problèmes liés au moteur de recherche Solr (modalités de recherche, affichage des résultats, filtres pré-établis, etc.)
 - Problèmes de lenteurs du site internet
 - Problèmes de liens entre le site et les newsletters via le webservice de Mailjet
 - Problèmes de correspondances des contenus français/anglais et d'affichages des contenus en anglais
 - Problèmes liés à l'accessibilité du site

- Problèmes de mises en forme des contenus, notamment concernant l'affichage sur smartphones et tablettes
- Cette liste n'est pas exhaustive (une 30aine d'opérations en moyenne sont remontées chaque année au titulaire actuel du marché) et ne saurait comporter une quelconque valeur contractuelle.

Cette maintenance doit prévoir notamment :

- Une assistance téléphonique
- Un outil de gestion et de suivi qui permet :
 - à la Mission Val de Loire de faire remonter au prestataire les dysfonctionnements dont elle pourrait avoir connaissance au fur et à mesure de l'utilisation de son site internet ;
 - au titulaire du marché de notifier à la Mission Val de Loire les corrections apportées.
- Pour les problèmes bloquants (site ou partie non négligeable du site inaccessible, fonctionnalité inutilisable) :
 - un rétablissement du service sous 24 heures.
- Pour les problèmes non bloquants (fonctionnement dégradé)
 - une intervention sous 3 jours ouvrés.
- Un récapitulatif tous les 6 mois des incidents traités comprenant :
 - Le jour et l'heure de la déclaration,
 - Le jour et l'heure de prise en compte,
 - L'état de l'incident (ouvert, en cours, résolu avec dans ce cas, indication de la date et heure de remise en service opérationnelle),
 - La cause identifiée de l'incident.

La maintenance corrective et adaptative du site www.valdeloire.org est valable pour l'année 2019. Elle sera renouvelable suivant les conditions énoncées à l'article 3 du CCTP par reconduction expresse.

b. Maintenance évolutive (lot 2)

La maintenance évolutive doit permettre de concevoir, développer et intégrer des fonctionnalités complémentaires au site www.valdeloire.org. La conception peut inclure une part de création graphique, même s'il s'agira certainement de déclinaisons graphiques de la charte actuelle du site.

Il est attendu que le montant de la maintenance évolutive pour l'année 2019 soit comprise entre 1000 € (mille euros) et 5000 € (cinq mille euros). Les évolutions seront demandées par la Mission Val de Loire en fonction des besoins. Dans leur réponse, les candidats veilleront à indiquer le coût en euros d'une journée/homme pour la maintenance évolutive.

À titre indicatif, quelques exemples d'évolutions récentes :

- Création de formulaires de demandes insérés dans toutes les pages du site
- Ajout d'un filtre de tri dans la rubrique Agenda
- Passage du site en HTTPS
- Modifications graphiques légères du site et de la newsletter

Cette liste n'est pas exhaustive et ne saurait comporter une quelconque valeur contractuelle.

Cette maintenance doit prévoir notamment :

- Une assistance téléphonique
- Un outil de gestion et de suivi qui permet :

- à la Mission Val de Loire de faire ses remarques quant à la conception, le développement et à l'intégration des fonctionnalités commandées ;
- au titulaire du marché de notifier à la Mission Val de Loire l'avancement de la conception, du développement et de l'intégration des fonctionnalités commandées.

La maintenance évolutive du site www.valde Loire.org est valable pour l'année 2019. Elle sera renouvelable suivant les conditions énoncées à l'article 3 du CCTP par reconduction expresse.

Afin de juger de la capacité des candidats à répondre aux exigences de la Mission Val de Loire quant aux demandes d'évolution, les candidats devront proposer un chiffrage tarifaire et une méthodologie technique et organisationnelle pour les prestations de maintenance évolutive suivantes :

- Évolution n°1 : implémenter l'outil de suivi statistiques Matomo (ex-Piwik)
 - Prestation minimum : remplacer l'outil de suivi statistique actuel (Google Analytics) par Matomo via une installation sur le serveur d'hébergement du site.
 - Prestations complémentaires optionnelles :
 - mise en conformité avec le RGPD (anonymisation des données statistiques recueillies)
 - formation à l'utilisation et à l'exploitation des données statistiques issues de Matomo.
- Évolution n°2 : limiter les spams reçus via les formulaires "helpmore" (cf. la zone bleue en bas de [cette page](#)).
 - Prestation minimum : implémenter un système de CAPTCHA.
 - Prestation optionnelle : proposer une solution plus conforme aux pratiques d'accessibilité (honeypot, confirmation par email, page de prévisualisation...).
- Évolution n°3 : créer un système de lexique afin d'afficher, au survol d'un mot ou d'une expression soulignée en pointillé, un popin contenant une définition.
 - Prestation minimum : affichage de la définition complète au survol du mot ou de l'expression identifiée.
 - Prestation complémentaire optionnelle : affichage d'un résumé (champ « chapô » de l'article qui sert pour la définition) avec possibilité de cliquer sur un lien pour « en savoir plus » et afficher l'article complet.

Les candidats n'ayant pas accès aux données du site internet, la mise en œuvre concrète des propositions ne sera pas prise en compte dans les critères d'évaluation. La Mission Val de Loire jugera les propositions uniquement sur la méthodologie technique et organisationnelle et le tarif proposé sous la forme d'un devis détaillé.

c. Conseils et accompagnement

Le pouvoir adjudicateur souhaite tout au long du marché que le titulaire apporte ses conseils et son expertise à la Mission Val de Loire afin d'anticiper les corrections et les évolutions techniques, technologiques et des usages des internautes.

Le pouvoir adjudicateur souhaite tout à long du marché bénéficier de conseils et des orientations stratégiques dans les choix de développement de son site internet pour répondre à ses missions énoncées en contexte sur un territoire étendu avec une densité d'acteurs et de compétences.

Une attention particulière sera portée aux problématiques des organismes de service public (données ouvertes et portabilité, protection des données personnelles, accessibilité).

d. Hébergement et noms de domaine

L'hébergement du site est assuré par la société OXYD depuis 2009.

Caractéristiques de l'hébergement du site sur serveur dédié :

| | |
|--|--|
| Hébergement Cloud public Vmware | 4 vCPU, 8 Go RAM, 100 Go SSD, Debian 8, Plesk 17, vCenter 6 |
| Accès support via interface web | 24/7 via Extranet OXYD |
| Sécurité Mise en place et paramétrage firewall | Pfsense + règles de filtrage firewalling |
| Sauvegarde | Veeam Backup |
| Bande passante | Débit de 100 Mbps par serveur garantis sur un lien 1 Gbps non bridé |
| Couche logicielle | LAMP + PLESK (CloudFlare, Nimbusec, etc.) |
| Infogérance, supervision, monitoring | 24/7 avec alerte Nagios |
| Certificat SSL DV single | www.loirevalley-worldheritage.org |
| Certificat SSL DV wildcard | *.valdeloire.org |

Les noms de domaine valdeloire.org et loirevalley-worldheritage.org sont gérés par la société OXYD.

Il est attendu de la part du titulaire du marché de maintenance qu'il vérifie, en lien avec l'hébergeur, la sécurité et la sauvegarde des sites internet de la Mission Val de Loire.

e. Accessibilité

En 2013, le site a fait l'objet d'un audit et de correctifs pour assurer sa conformité au RGAA version 2.2.1 pour le niveau AA. Voir la déclaration de conformité : <https://www.valdeloire.org/A-propos/Accessibilite>

Lors des opérations de maintenance et de nouveaux développements, le titulaire veillera à maintenir cette conformité. Il sera amené, le cas échéant et sur demande de la Mission Val de Loire, à produire un document attestant la bonne conformité au RGAA pour le niveau AA de ces opérations et développements.

f. Design

Le site internet valde Loire.org a été revu graphiquement lors de sa dernière refonte en 2016. Cette refonte graphique a été l'occasion de rendre le site compatible avec les terminaux mobiles (smartphones et tablettes).

Dans le cadre des maintenances corrective, adaptative et évolutive, le titulaire veillera à conserver cette compatibilité avec les terminaux mobiles.

g. Mailing et newsletter

La Mission Val de Loire édite des newsletters depuis son site internet : une newsletter mensuelle comprenant les dernières actualités publiées et une newsletter plus récurrente (une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines) pour annoncer des événements culturels.

Les articles sont publiés sur le site internet et sont envoyés, via un web service, par Mailjet.

Le compte actuellement utilisé par la Mission Val de Loire est un compte partagé et géré par MAZEDIA. Dans le cadre de la maintenance du site, il est demandé au titulaire de :

- créer un compte dédié pour la Mission Val de Loire ;
- gérer l'abonnement à Mailjet de la Mission Val de Loire (gestion technique et administrative) ;
- se mettre en contact avec le titulaire actuel afin de récupérer tous les éléments nécessaires à la récupération des informations de compte (base de données, historiques des campagnes envoyées, modèles...) afin d'en assurer la transférabilité en limitant au maximum les pertes de données.

h. Multilinguisme

Le site internet de la Mission Val de Loire existe en version française et en version anglaise.

Le titulaire du marché de maintenance veillera à ce que toutes les opérations de maintenance et de développement effectuées se répercutent de manière égale sur les deux versions du site.

i. Réseaux sociaux

La Mission Val de Loire a engagé depuis le début de l'année 2018 le développement des réseaux sociaux avec comme objectif l'appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants et les acteurs du Val de Loire. Il s'agit de rendre visibles les actions des ligériens qui œuvrent pour la préservation et la valorisation du site Unesco : ils témoignent du rapport qu'ils entretiennent avec la Loire, de la manière dont ils utilisent ce fleuve quasi quotidiennement, et de ce que représente pour eux l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en tant que paysage culturel.

La production de contenus vidéos dédiés aux réseaux sociaux s'accompagne d'une réflexion sur le développement de l'audience de la Mission Val de Loire sur ces réseaux.

Actuellement, les seules interactions entre le site et les réseaux sociaux sont :

- un lien dans le pied de page vers les réseaux sociaux utilisés par la Mission Val de Loire
- une fonction de partage sur les réseaux sociaux des articles consultés.

Une réflexion pourrait être engagée avec le titulaire du marché afin de mieux articuler ces différents moyens de communication.

8. Concession de droit d'utilisation sur les résultats

Au sens du présent chapitre, les « résultats » désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui résultent de l'exécution des prestations objet du marché, tels que, notamment, les œuvres, les logiciels, leurs mises à jour ou leurs nouvelles versions, les bases de données, les signes distinctifs, les noms de domaine, les informations, les sites internet, les rapports, les études, les marques, les dessins ou modèles, les inventions brevetables ou non au sens du code de la propriété intellectuelle, et plus généralement tous les éléments protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou par tout autre mode de protection, tels que le savoir-faire, le secret des affaires, le droit à l'image des biens ou des personnes.

Le titulaire du marché concède, à titre non exclusif, au pouvoir adjudicateur le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes. Cette concession ne vaut que pour les besoins découlant de l'objet du marché et pour la France. Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont concédés pour le monde entier. Cette concession des droits couvre les résultats, à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations.

Le droit d'utiliser les résultats ne couvre pas les exploitations commerciales des résultats.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché.

9. Droits du pouvoir adjudicateur

Conformément aux articles 38.1.1 et 38.1.2 du CCAG TIC :

Résultats protégés par un droit de propriété littéraire et artistique

Le titulaire du marché concède, à titre exclusif, au pouvoir adjudicateur et aux tiers désignés dans le marché, les droits patrimoniaux des droits d'auteur ou des droits voisins des droits d'auteur afférents aux résultats, pour les besoins découlant de l'objet du marché.

Cette concession des droits couvre les résultats, à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations, pour la France et pour la durée légale des droits d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur.

Ces droits comprennent l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation et notamment les droits de dupliquer, de charger, d'afficher, de stocker, d'exécuter, d'adapter, d'arranger, de corriger, de traduire, d'incorporer ainsi que le droit de communiquer à des tiers les résultats à des fins non commerciales, notamment à des fins d'information et de promotion.

Les droits portant sur les résultats qui ont la forme de logiciels comportent, en outre, celui d'évaluer, d'observer, de tester, d'analyser, de décompiler, pour les besoins découlant de l'objet du marché, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Les codes sources des logiciels et des logiciels spécifiques et la documentation nécessaire à la mise en œuvre des droits sur les résultats sont livrés simultanément à la remise du code objet. Les codes sources et la documentation sont confidentiels.

Résultats protégés par un droit de propriété industrielle

Si les résultats donnent lieu au dépôt d'une demande de titre de propriété industrielle, tel que, notamment, marques, brevets, certificats d'utilité, certificats complémentaires de protection, de topographies de semi-conducteurs, dessins et modèles, le titulaire du marché concède au pouvoir adjudicateur une licence d'utilisation non exclusive des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats, pour les besoins découlant de l'objet du marché.

Cette concession des droits couvre les résultats à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations, pour la France et pour la durée de validité de la protection.

Le prix de cette licence est compris dans le montant du marché pour les titres ou demandes de titre qui ont fait l'objet d'un dépôt après la notification du marché, et pour ceux qui ont fait l'objet d'un dépôt pendant la période comprise entre la première consultation écrite du pouvoir adjudicateur et la notification du marché. Il en est de même pour la concession des droits d'utilisation afférents aux résultats qui ne font pas l'objet d'une protection par des titres de propriété industrielle ou des demandes de titres.

Le titulaire du marché accomplit toutes les formalités requises pour rendre la licence d'exploitation opposable aux tiers, dans tous les territoires où les droits sont concédés. Le coût de ces formalités est compris dans le montant du marché.

10. Résultats relevant d'autres régimes de protection

Le titulaire du marché autorise le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le savoir-faire nécessaire à l'utilisation des résultats ou à utiliser les résultats couverts par le savoir-faire et le secret des affaires, sous réserve d'en préserver la confidentialité.

Le titulaire du marché autorise le pouvoir adjudicateur et les tiers désignés dans le marché à extraire et réutiliser librement les bases de données incluses dans les résultats, notamment en vue de la mise à disposition des informations publiques à des fins de réutilisation à titre gratuit ou onéreux.

Le titulaire du marché autorise le pouvoir adjudicateur et les tiers désignés dans le marché à utiliser les noms de domaine qui font partie des résultats, ainsi que l'image des biens et des personnes intégrés aux résultats.

11. Dispositions communes

De manière générale, le titulaire du marché ne peut opposer ses droits ou titres de propriété intellectuelle ou ses droits de toute autre nature à l'utilisation des résultats, lorsque celle-ci est conforme aux besoins découlant de l'objet du marché.

Le titulaire du marché ne peut notamment opposer aucun droit portant sur l'apparence graphique, les enchaînements et intitulés de menus ou de commandes qui seraient de nature à limiter les besoins d'évolution, d'adaptation, de traduction ou d'incorporation des résultats à des fins notamment d'interopérabilité avec d'autres systèmes et logiciels.

En cas de cessation du marché pour quelque cause que ce soit, le pouvoir adjudicateur demeurent licenciés de l'ensemble des droits d'utilisation portant sur les résultats et les connaissances antérieures, qui sont nécessaires pour les besoins découlant de l'objet du marché.

Le pouvoir adjudicateur a la possibilité de sous-licencier ou de sous-traiter la mise en œuvre des résultats pour son propre compte, dans les limites de l'objet du marché.

Pendant une période d'un an renouvelable, le titulaire du marché est tenu de fournir, sur demande du pouvoir adjudicateur, l'assistance indispensable à l'exercice des droits concédés.

Le titulaire du marché doit notamment :

- Remettre dans un délai maximum d'un mois à partir de la réception de la demande tous dessins, plans, documents, gabarits, et maquettes nécessaires pour la mise en œuvre des résultats, ce délai pouvant être prolongé par le pouvoir adjudicateur, à la demande du titulaire du marché, pour les éléments qui ne peuvent être mis à disposition sans travail complémentaire substantiel ;
- Assister le pouvoir adjudicateur par ses conseils techniques et le concours temporaire de son personnel spécialisé, ainsi que par la communication de tous procédés de fabrication et savoir-faire qui auront pu être utilisés par lui pour la réalisation des prestations et qui seraient nécessaires à l'utilisation des résultats pour les besoins découlant de l'objet du marché.

12. Droits du titulaire du marché

Le titulaire du marché peut exploiter, y compris à titre commercial, les résultats créés dans le cadre du marché, sous réserve de l'accord du pouvoir adjudicateur ou des tiers désignés dans le marché pour les connaissances antérieures mises à sa disposition par ces derniers pour l'exécution du marché.

Le titulaire du marché s'engage à ce que l'exploitation des résultats ne porte pas atteinte aux droits ou à l'image du pouvoir adjudicateur.

ANNEXE 1

Arborescence complète du site internet

1. CONNAITRE

- 1.1. L'inscription UNESCO
 - 1.1.1. Le site inscrit du Val de Loire
 - 1.1.2. Critères de l'inscription UNESCO
 - 1.1.3. Un paysage culturel vivant
 - 1.1.4. Le patrimoine mondial de l'humanité
- 1.2. La Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire
 - 1.2.1. Les paysages culturels du Val de Loire
 - 1.2.2. La Loire des méandres
 - 1.2.3. La Loire de la vallée linéaire
 - 1.2.4. La Loire tourangelle
 - 1.2.5. La Loire des varennnes
 - 1.2.6. La Loire de la vallée d'Anjou
 - 1.2.7. La Loire armoricaine
- 1.3. Un paysage construit
 - 1.3.1. Le Val de Loire au naturel
 - Nature, espaces, espèces
 - Flore indigène, singulière et patrimoniale
 - Plantes invasives
 - Les poissons migrateurs
 - Les oiseaux de la Loire
 - Le retour du castor
 - Corridors écologiques et « trame verte »
 - Protéger l'environnement
 - Une histoire géologique
 - Le bassin de la Loire
 - Le climat du Val de Loire
 - 1.3.2. L'implantation humaine dans le Val de Loire
 - Peuplement
 - Voies de communication
 - Agriculture
 - Naissance des villes
 - 1.3.3. La Loire : le fleuve et ses affluents
 - Aménagement du fleuve
 - Endiguer : des turcies à la première levée
 - Prolonger et rehausser les levées
 - Les limites d'un principe d'aménagement
 - Consolider et entretenir les levées aujourd'hui
 - Un phénomène rare en Europe
 - Caprices du fleuve et culture du risque
 - Etiages, crues et embâcles

- L'origine des crues
- La mémoire des crues
- Prévoir le risque
- Prévenir le risque
- Marine de Loire et usages du fleuve
 - S'adapter pour naviguer
 - Techniques de navigation
 - Une société fluviale
 - Un réseau fluvial régional, national et international
 - La Loire : un lieu de fête et de rassemblement
 - La Loire délaissée mais exploitée
 - Naviguer aujourd'hui
- 1.3.4. La pierre et le phénomène troglodytique
 - La pierre à l'origine des paysages
 - L'ardoise et le tuffeau
 - Tuffeau : le creusé et le construit
 - L'exploitation des schistes ardoisiers
 - Utiliser, conserver, réutiliser
 - Jusqu'au XVIème, une société de troglodytes
 - Un habitat populaire
 - Désaffectation et difficile conservation
 - Réutiliser, réaffecter, un renouveau
 - Un usage industriel et artisanal
 - Des pierres de caractère
- 1.3.5. Le jardin
 - Jardin médiéval et maraîchage
 - Jardin de la France, jardin à la française
 - Palais de plein air et acclimatation
 - Urbains, populaires, nourriciers
 - Les jardins contemporains
- 1.3.6. La vigne
 - Implantation d'origine et extension
 - Sols, cépages, terroirs
 - Conduite et exploitation de la vigne
 - Vignobles, vin et société
 - Art de vivre et gastronomie
- 1.4. Au fil de l'histoire
 - 1.4.1. Préhistoire et Antiquité
 - 1.4.2. De Saint Martin à Charlemagne
 - 1.4.3. Des fiefs médiévaux aux Plantagenêt
 - Val de Loire entre Angevins, Blésois et domaine royal
 - Le Grand Anjou, une puissance européenne
 - Le Roi René
 - 1.4.4. Le Val de Loire siège du pouvoir royal
 - Charles VII et Louis XI
 - Charles VIII et Louis XII (1490-1515)
 - François Ier, un roi architecte
 - 1540-1560
 - Les constructions des XVIIe et XVIIIe siècles

- 1.4.5. Les aménagements modernes
 - 1.4.6. Le temps du dédain
 - 1.4.7. Le retour vers le fleuve
 - 1.5. À la carte
 - 1.6. Un paysage perçu
 - 1.6.1. Les échelles des paysages du fleuve
 - Le fleuve
 - Les fronts bâtis
 - Le grand paysage
 - 1.6.2. Une source d'inspiration
- 2. AGIR**
- 2.1. Guide pratique "Val de Loire patrimoine mondial et aménagement du territoire"
 - 2.1.1. La démarche
 - Le diagnostic
 - Les clés de la V.U.E.
 - La protection des espaces emblématiques
 - La stratégie patrimoniale de développement
 - La conception du projet
 - La participation des habitants
 - 2.1.2. Le plan de paysage
 - 2.1.3. Le site classé
 - 2.1.4. Le site patrimonial remarquable
 - 2.1.5. Le schéma de cohérence territorial
 - 2.1.6. Le plan local d'urbanisme
 - 2.1.7. Le projet patrimonial
 - 2.1.8. L'étude d'impact patrimonial
 - 2.2. Education et culture
 - 2.2.1. Concevoir une médiation
 - 2.2.2. Eduquer au patrimoine
 - 2.2.3. Organiser un évènement culturel
 - 2.2.4. Organiser une formation
 - 2.3. Environnement
 - 2.3.1. Gérer la ressource en eau
 - 2.3.2. Préserver les espèces et la biodiversité
 - 2.3.3. Préserver les milieux naturels
 - 2.4. Tourisme et loisirs
 - 2.4.1. Développer la navigation de loisirs
 - 2.4.2. Faciliter les circulations douces
 - 2.4.3. Fréquenter les bords de Loire
 - 2.4.4. Valoriser son offre touristique
 - 2.4.5. Aménager les ports et quais de Loire pour les nouveaux usages
 - 2.5. Utiliser l'emblème et les logos Unesco
- 3. GERER**
- 3.1. Qui fait quoi ?
 - 3.1.1. Etat
 - 3.1.2. Mission Val de Loire

- Domaines d'intervention
- Equipe
- Comité syndical
- Conseil scientifique et professionnel
- Services
 - Utiliser le logo du bien inscrit Val de Loire patrimoine mondial
 - Télécharger les publications
 - Demander des supports de communication
 - Emprunter les expositions itinérantes
- Appels d'offres / Annonces officielles
- 3.1.3. Collectivités locales
- 3.1.4. Acteurs socio-économiques
- 3.1.5. Habitants
- 3.2. Schéma de gouvernance
 - 3.2.1. Schéma de gouvernance
 - 3.2.2. Orientation
 - 3.2.3. Coordination
 - 3.2.4. Concertation
 - Rencontres et réseaux
 - Rendez-vous du Val de Loire
 - Rendez-vous du Val de Loire
 - Rendez-vous du Val de Loire 2018
 - Rendez-vous du Val de Loire 2016
 - Rendez-vous du Val de Loire 2014
 - Rendez-vous du Val de Loire 2012
 - Editions précédentes
 - Rencontres de la médiation
 - Rencontres de la médiation
 - Rencontres de la médiation du patrimoine mondial 2017
 - Rencontres de la médiation du patrimoine mondial 2016
 - Rencontres de la médiation du patrimoine mondial 2015
 - Rencontres professionnelles des médiateurs 2014
 - Rencontres des médiateurs du patrimoine mondial 2013
 - Rencontres des collectivités locales
 - Rencontres des collectivités locales
 - Rencontres des collectivités locales 2013
 - Rencontres des collectivités locales 2015
 - Rencontres des collectivités locales 2017
 - Correspondants locaux
 - 3.2.5. Action
 - Fiche action 1
 - Fiche action 2
 - Fiche action...
- 3.3. Plan de gestion
 - 3.3.1. Plan de gestion
 - 3.3.2. Paroles d'élu(e)s
 - Parole d'élue 1
 - Parole d'élue 2
 - Parole d'élue...

- 3.3.3. Orientations 1 à 6 : aménagement du territoire
 - Orientation 1 : Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables
 - Orientation 2 : Maintenir les paysages ouverts et les vues sur la Loire
 - Orientation 3 : Maîtriser l'étalement urbain
 - Orientation 4 : Organiser le développement urbain
 - Orientation 5 : Réussir l'intégration des nouveaux équipements
 - Orientation 6 : Valoriser les entrées et les axes de découverte du site
- 3.3.4. Orientation 7 : organiser un tourisme durable
- 3.3.5. Orientation 8 : favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription
- 3.3.6. Orientation 9 : accompagner les décideurs

4. RESSOURCES

- 4.1. Annuaire des acteurs
- 4.2. Expériences
- 4.3. Outils méthodologiques et réglementaires
- 4.4. Financement
- 4.5. Données
- 4.6. Communication
- 4.7. Offres pédagogiques
- 4.8. Expositions itinérantes
- 4.9. Bibliographie

5. ACTUALITES

- 5.1. Actualités
 - 5.1.1. Actualité 1
 - 5.1.2. Actualité 2
 - 5.1.3. ...
 - 5.1.4. Actualité 1872
- 5.2. Agendas
 - 5.2.1. Événement 1
 - 5.2.2. Événement 2
 - 5.2.3. ...
- 5.3. Vu ailleurs
- 5.4. S'abonner

6. CARTE